

## BILAN ANNUEL 2023

# Tribunal administratif de Bordeaux



**Gil CORNEVAUX**  
Président du tribunal  
administratif de Bordeaux

“ L’année 2023 a été marquée par une hausse de plus de 4 % du nombre d'affaires jugées et du nombre d'affaires jugées en urgence (référés). Sur cette année, le tribunal a jugé 6886 affaires et 7013 nouveaux recours ont été déposés.

Le délai moyen de jugement s'est stabilisé autour de 9 mois en dépit de la hausse du nombre d'affaires, démontrant l'efficacité de l'organisation en six chambres adoptée en 2022 et tout l'engagement des personnels du tribunal, magistrats et agents de greffe, à rendre un service public de qualité.



Le tribunal a continué de réaffirmer à plusieurs reprises son attachement à l'État de droit et à son rôle de garant de l'équilibre entre le maintien de l'ordre et la protection des libertés fondamentales. Le juge des référés a ainsi, par exemple, confirmé la légalité de l'arrêté du préfet de la Gironde permettant l'utilisation de drones pour une manifestation, considérant que le recours aux drones complète celui de la vidéosurveillance, dans un but de maintien de l'ordre public, sans porter une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de manifester, à la liberté d'aller et venir et à la vie privée ou au droit à l'image. Saisi par une association, le tribunal a, par ailleurs, demandé au préfet de la Gironde de prendre un arrêté d'interdiction de la chasse pour sept espèces d'oiseaux.



### Effectifs de la juridiction :

68  
personnes dont :  
28  
magistrats  
40  
agents de greffe  
et aides à la décision

La juridiction a aussi été amenée à juger de nombreuses affaires d'urbanisme (8 % des affaires jugées) et plusieurs plans locaux d'urbanisme. Il a ainsi, par exemple, annulé la modification du plan local d'urbanisme de la commune d'Audenge au motif que ses objectifs étaient incompatibles avec les orientations du projet d'aménagement et de développement durable.

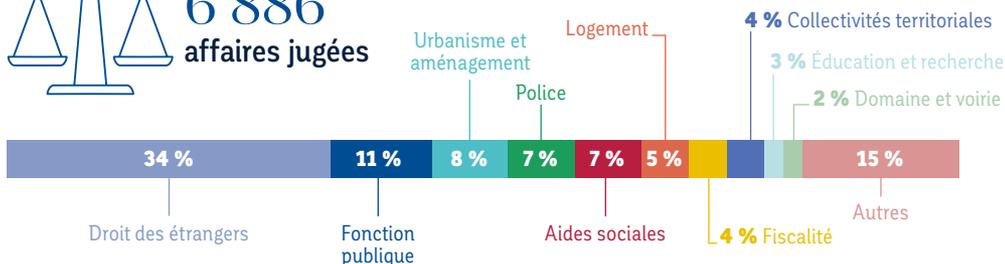
Le tribunal administratif a continué à développer le recours à la médiation, puisqu'il a engagé 185 dossiers à son initiative permettant une résolution des litiges dans plus de 60 % des cas.

Enfin, le tribunal administratif de Bordeaux s'est illustré en s'impliquant dans l'organisation du colloque du 70<sup>e</sup> anniversaire des tribunaux administratifs à l'université de Bordeaux les 19 et 20 octobre : « Les tribunaux administratifs, nouveaux enjeux, nouvelles méthodes ».

# 2023 en chiffres



6 886  
affaires jugées



**Aides sociales** : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Collectivités territoriales** : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

**Domaine et voirie** : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

**Droit des étrangers** : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Éducation et recherche** : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

**Fiscalité** : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique** : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

**Logement** : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Police** : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Urbanisme et aménagement** : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



904

affaires jugées en urgence (référés)

♦ 4 % par rapport à 2022



9 mois et 2 jours

de délai moyen de jugement

♦ 11 jours par rapport à 2022

80,2 %

des recours déposés par téléprocédure



38,3 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



79,7 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



185

médiations engagées  
61 % de taux de réussite